

Présents : Jean-Marc BOULANGER (BENNEY), Renée BEAUREGARD (CEINTREY), Dominique TROUP (CRANTENOY), Julien BARBIER (GOVILLER), Gérald MORET (GRIPPORT), Geneviève PERNOT-TREVILLOT (HOUSSEVILLE), Serge COLOPI (PAREY-SAINT-CESAIRE), Emeline BORD (PAREY-SAINT-CESAIRE), Clara BRETON (ROVILLE-DEVANT-BAYON), Viviane DAMIEN (SAINT-REMIMONT), Bernadette MATTIUSI (VAUDEVILLE), Luc BOUR (VOINEMONT), Florian LARUE (VRONCOURT), Emilie AKERMAN (VRONCOURT), Mireille GRILLET (vice-présidente santé, cohésion sociale et petite enfance), Patrick GRAEFFLY (vice-président emploi, insertion et handicap), Adeline JACQUES (agent de développement petite enfance CCPS), Lucie CRETEL (conseillère emploi-insertion CCPS), Valérie SPERANDIO (chargée de mission emploi, insertion & développement local CCPS).

Excusée : Isabelle GRANDIDIER (DIARVILLE).

La commission est animée par Mireille GRILLET, vice-présidente « santé, cohésion sociale et petite enfance », et Patrick GRAEFFLY, vice-président « emploi, insertion et handicap ».

Patrick GRAEFFLY propose de démarrer la séance par un tour de table.

Il précise que l'objet de cette première commission est de connaître les attentes et idées de chacun, d'ébaucher des pistes de travail et de programmer un planning.

Mireille GRILLET souligne l'importance de l'action sociale sur notre territoire, qui doit être développée. Elle nous parle de la crise sanitaire actuelle et de ses effets sociaux indésirables, dont nous ne mesurons pas encore toutes les dimensions aujourd'hui. Elle a un impact sur la petite enfance. Par exemple, pour une mère de famille en télétravail qui doit garder son enfant, les accidents domestiques sont plus importants. Après avoir œuvré sur le plan sanitaire, nous allons devoir agir sur le plan social.

Nous ne pouvons pas parler de l'action sociale qui se limiterait aux CCAS. C'est compliqué, il y a des problèmes de confidentialité, et c'est lourd à mettre en place. Trois CCAS sont assez dynamiques sur le territoire de la CCPS : Ceintrey, Tantonville, Vézelize.

Concernant la question de l'emploi, Patrick précise que l'Espace emploi de la CCPS accueille et accompagne des demandeurs d'emploi. Il est conventionné avec Pôle Emploi. Il permet aux habitants d'exprimer leurs besoins et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Une autre action sur laquelle nous réfléchissons : les moissons de l'emploi. Chercher un emploi suppose des compétences et des préalables. Les moissons sont plutôt destinées à un public averti.

En ce qui concerne la question du handicap, cinq établissements médicosociaux portent le collectif « Nous vieillirons ensemble dans le Saintois ». C'est un énorme travail mis en place depuis 2 ou 3 ans.

Mireille aborde le sujet de la nouvelle convention territoriale globale, sur laquelle les agents de la CCPS sont amenés à travailler avec la CAF. C'est un vaste projet qui remplace les anciennes conventions petite enfance-jeunesse. Elle regroupe plusieurs thématiques autres que la petite enfance : jeunesse, parentalité, accès aux droits, logement, autonomie, insertion.

Luc BOUR évoque la problématique de l'absence de connaissances des différentes structures du territoire et des potentiels liens entre elles. Il souhaite être acteur de son territoire d'où le besoin de le connaître.

Patrick nous rappelle que nombre de structures (associations et autres) sont très actives sur le territoire. Les habitants ont une volonté d'agir mais des idées vagues de ce qui existe. Il faut faire du lien au niveau de la CCPS. Il faut faire se rencontrer ces associations et structures pour savoir qui fait quoi, quelles solutions elles proposent et voir comment nous pouvons coopérer. Rôle de la CCPS : coordonner et soutenir.

Pour Luc BOUR, il serait intéressant de créer un annuaire social ou des documents similaires pour avoir une connaissance des dispositifs sociaux qui existent sur le Pays du Saintois.

Mireille confirme qu'une cartographie du territoire permettrait de savoir où s'adresser dans telle ou telle situation. Il est important d'identifier qui fait quoi. Pouvoir orienter les personnes en fonction de leurs besoins. Les liens avec la Maison Départementale des Solidarités ne sont pas toujours évidents. La Maison France Services a des actions sur le territoire qui peuvent aider les habitants dans leur quotidien, mais également le collectif « Nous vieillirons ensemble dans le Saintois ».

Pour Dominique TROUP, nous avons besoin d'un CCAS au niveau de l'intercommunalité. Beaucoup de bénévoles sont démunis face à certaines problématiques et ils ont besoin de professionnels pour les aiguiller.

Patrick précise qu'il existe de l'action sociale sur le territoire, des personnes de terrains, des bénévoles mobilisés en faveur de l'action sociale. Il faut les accompagner, soutenir et coordonner. L'urgence est de faire à minima un état des lieux de l'existant et de ceux qui travaillent, écouter les personnes de terrain, arriver à les faire se rencontrer et à travailler avec eux.

Pour Dominique TROUP, le bénévolat c'est bien mais il a ses limites.

Mireille nous rappelle qu'à la Maison Des Solidarités, il y a des assistantes sociales qui répondent à des situations sociales, des puéricultrices qui font des matinées d'éveil, des conseillères en économie sociale et familiale.... Nous avons sur le territoire des professionnels du département, des travailleurs sociaux. Il est important de savoir ce qui existe pour voir quelle est l'action qui correspond au mieux à la situation de la personne. Avant de prendre une décision au CCAS, on voit ensemble. Si une aide est nécessaire au long terme, il faut voir avec la Maison Des Solidarités et non Maison France Services par exemple.

Pour Patrick, il y a de l'existant qu'il faut mieux connaître, chacune de ces structures doit apprendre à connaître l'autre et à travailler ensemble. Il existe des associations constituées de bénévoles mais il ne faut pas se reposer sur eux. En connaissant les rôles de chacun, on gagnerait à tous les niveaux mais cela représente un gros travail. L'idée serait d'inviter, dans un premier temps, les acteurs officiels : Maison Des Solidarités, Maison France Services ... afin d'échanger sur ce qu'ils font. Dans un deuxième temps, il serait judicieux de reprendre contact avec le personnel associatif et les bénévoles, afin de savoir comment on peut se placer par rapport à leurs actions. Mettre du sens et du lien dans toutes ces actions.

Mireille demande quelles sont les attentes particulières au niveau de la petite enfance ?

Jean-Marc BOULANGER précise qu'il y a des structures de la petite enfance qui sont régies par des conventions, mais qu'un véritable travail de fond est nécessaire par les partenaires pour revoir et renouveler ces conventions...

Mireille rappelle que la CTG reprend tout, y compris la petite enfance. Il y a des choses à faire et à penser, notamment en termes d'attractivité. Ex. : si des jeunes couples s'installent sur notre territoire, est-ce qu'il y a des systèmes d'accueil, du périscolaire... ?

Mireille donne des informations sur la mutuelle AD2S : elle est destinée aux habitants qui ont un faible reste à vivre et qui ne peuvent pas se payer une mutuelle conventionnelle : jeunes, personnes âgées... Une convention est signée par TDL pour les 4 communautés de communes. C'est la Maison France Service qui instruit les dossiers.

Patrick nous rappelle que la commission est l'antichambre des décisions du conseil communautaire. Elle est force de réflexion et de décision. Les membres de la commission se prononcent et les décisions sont prises en conseil communautaire. Elle peut se décliner en groupes de travail.

Il demande aux membres de la commission comment souhaitent-ils continuer de travailler. Est-ce que la commission continue à aborder des sujets larges ou fonctionne-t-on en sous-groupes ?

Pour Florent LARUE, il ne faut pas trop s'éparpiller, il faut travailler par thématique.

La majorité des personnes ont une préférence pour gérer les sujets par thématiques.

Patrick annonce que la prochaine commission consistera à faire un travail de présentation, un travail exhaustif de l'existant, à présenter les acteurs de terrain... et les inviter à travailler ensemble.

A minima, nous travaillerons le thème de la petite enfance et celui de l'emploi.

L'urgence est de se réunir en présentiel ou en visio selon le climat du moment.

Emilie AKERMAN nous informe qu'il existe au niveau du Département des Vosges un annuaire des structures.

Mireille GRILLET indique qu'une plateforme Patchwork sur le Département de Meurthe-et-Moselle va être mise en place pour répertorier l'ensemble des actions faites par les communautés de communes.

Pour Patrick, il est important de :

- se réunir pour échanger sur un annuaire, faire une présentation de ce qui existe sur le territoire par thème : petite enfance, emploi...,
- réunir autour d'une table les acteurs de terrain pour qu'ils se connaissent et que nous les connaissions (inviter les personnes en présentiel dans la mesure du possible),
- démarrer prochainement les sous commissions sur la partie emploi et petite enfance.

Mireille et Patrick proposent aux membres de la commission de leur envoyer un mail s'ils ont d'autres suggestions/propositions.